

CONDITIONS DE PARTICIPATION CSO

A l'attention de tous les participants de l'évènement, gardiens et/ou propriétaires d'équidés.

- Atteste louer un / des box(es) pendant l'évènement, à Eurexpo Lyon, le centre de conventions et d'expositions de Lyon, dans le cadre de compétitions.
- Est informé qu'aucun gardiennage des écuries et /ou parking n'est effectué à l'occasion de l'évènement. Le gardiennage n'est donc pas à la charge d'Eurexpo ou de GL events Equestrian Sport ou d'Equita Concours.
- Déclare que l'équidé est assuré au titre de la responsabilité civile.
- Autorise GL events Equestrian Sport ou toute autre société intégrée au groupe GL events à :
 - filmer et photographier mon image ainsi que celle de mes chevaux et/ou biens à l'occasion du Salon ;
 - *fixer, exploiter, reproduire et communiquer mon image susvisée sur les supports de fixation suivants : catalogues commerciaux, sites internet www.gl-events.com www.equitalyon.com, chaîne de télévision interne à Eurexpo à l'occasion de l'évènement, chaîne de télévision interne au groupe GL events et plus généralement via tout moyen de télédiffusion, numérisation, écrit, vidé.*

Le Groupe GL events pourra utiliser directement et/ou indirectement ces images dans le cadre de la présentation et/ou promotion de son activité et/ou son savoir-faire, ce **que j'accepte expressément.**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), GL events Equestrian Sport, en qualité de responsable de traitement, est amenée à traiter les données collectées pendant l'évènement aux fins de traitement et de gestion de la relation contractuelle générée par votre participation et engagement à un concours organisé lors de l'évènement et de prospection commerciale et de réalisation d'analyses internes.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit de limiter les traitements effectués sur vos données ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous souhaitez que soient exercés, après votre décès, vos droits.

Vous êtes expressément informé que vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour des motifs légitimes, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser un courrier à l'adresse suivante : GL events Equestrian Sport | 59 Quai Rambaud | 69002 | Lyon | France ou mail à data@gl-events.com.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

RESPECTER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ▲ Les compétiteurs s'engagent à respecter les règlements de la FFE, de la FEI et d'Equita Concours ainsi que la réglementation médicale, vétérinaire et sanitaire.
- ▲ L'engagement implique la reconnaissance par le propriétaire et/ou gardien que l'équidé est exempt de maladies contagieuses et qu'une assurance au tiers a été souscrite.
- ▲ Sur les carrières et paddocks de détente, le port d'une bombe réglementaire est obligatoire, selon la réglementation spécifique de la discipline pratiquée et notamment du règlement FFE.
- ▲ En dehors des carrières et des paddocks de détente, les cavaliers devront être à pieds et tenir leurs équidés en mains, et **se déplacer en prenant toutes les précautions d'usage.**

• DE L'ASSURANCE DES ATHLETES, DES CHEVAUX ETC... CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU COMITÉ ORGANISATEUR POUR DOMMAGES, INCENDIES, VOL, ETC...

Tous les propriétaires et/ou gardiens et les athlètes sont personnellement responsables des dommages causés aux tiers par eux-mêmes, leurs employés, leurs agents, les choses sous leur garde et toutes personnes agissant pour leur compte.

Il leur est demandé de disposer d'une assurance au tiers, en cours de validité, offrant une couverture complète pour la participation à des événements équestres notamment à des compétitions sportives équestres ainsi qu'une assurance personnelle pour les personnes et les chevaux en cours de validité obligatoire : responsabilité civile, automobile, individuelle accident, maladie, tous risques, de mortalité, etc.

Chacune des personnes précitées renoncent expressément à exercer tous recours, à quelque titre et pour quelque cause que cela soit contre GL events Equestrian Sport et Equita Concours, le Gestionnaire du centre des expositions Eurexpo Lyon, et le propriétaire des bâtiments ainsi que leurs assureurs.

Les chevaux sont logés dans des boxes temporaires. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

- **DE L'UTILISATION DES BOXES SOUS LA RESPONSABILITE DU CLIENT QUI ASSUME LE RISQUE DE CET USAGE**

Les boxes correspondent à une majorité d'équidé, observation étant faite expressément que le comportement par essence imprévisible des chevaux n'est pas garanti notamment en cas de tentative de franchissement des parois.

Rappel étant fait les chevaux doivent faire l'objet d'une surveillance rapprochée et constante.

Il est donc fortement conseillé de prendre toute disposition nécessaire afin de contenir les comportements des équidés à risque (clôture électrique pour les étalons, rideaux, paniers,...) Dans le cas où cette condition ne serait pas remplie, le Comité Organisateur se garde le droit de déplacer ou évacuer tout équidé, pour assurer la sécurité de l'événement.

Toute utilisation inappropriée des boxes, modification, retranchement ou détérioration, engage son entière responsabilité. Les frais de remise en états de la structure restant à charge de l'utilisateur.

Dans le cas où le box ne serait pas dans un état d'intégrité et de fonctionnalité (bardage, barreaux, tubulures, système de verrouillage, coulissage, traitement de surface, liste non limitative), le propriétaire ou la personne responsable du cheval s'engage à le mentionner à l'organisateur. Dans la mesure où le propriétaire ou gardien du cheval décide d'en prendre possession, il en accepte de fait les risques liés à cet usage. A noter que l'entretien général des écuries (hauteur de fumier par exemple) conditionne le bon fonctionnement du matériel fourni et par le fait la sécurité des équidés.

Par l'engagement aux compétitions, le participant renonce à réclamer et/ou à engager la responsabilité de GL events Equestrian Sport et Equita Concours pour quelque raison que ce soit notamment en cas de vol ou dégradation des biens.

- **DISPOSITIF SANITAIRE – TOUS ENGAGÉS POUR LUTTER CONTRE LE VIRUS**

La crise sanitaire que nous traversons nous impose de prendre des dispositions au jour le jour en fonction des mesures gouvernementales. Vous pouvez retrouver toutes les actualités liées à la COVID-19 sur notre site internet : <https://www.equitalyon.com/fr/infos-coronavirus-covid-19>

Rappel :

- Port du masque obligatoire sur l'ensemble du site d'Eurexpo y compris en extérieur pour toutes les personnes âgées de 11 ans et + sauf lorsque vous êtes à cheval
- Respecter les règles sanitaires de distanciation physique et les marquages au sol lors de vos déplacements sur l'ensemble du site d'Eurexpo
- Respect des gestes barrières
- Utilisation des poubelles dédiées pour les déchets sanitaires (masques, mouchoirs à usage unique...)
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydroalcoolique (mise à disposition de bornes de gel hydroalcoolique)
- Le port des gants est obligatoire pour toute personne en contact avec les obstacles/matériel au paddock ou sur la piste.

Matériel à posséder dans votre camion :

- Masques pour tous les participants
- Gel hydroalcoolique
- Gants
- Tout votre matériel nécessaire (aucun prêt n'est autorisé entre les concurrents sur le terrain)

À l'arrivée et pendant le concours :

- Prendre les dispositions pour éviter de croiser d'autres chevaux/ cavaliers lors de la descente et préparation de ma cavalerie.
- Respecter 1m50 de distanciation physique dans les zones de rencontres : paddock, douche, tribune, restauration, parking, reconnaissance.
- Porter mon masque obligatoirement que je sois cavalier, coach, groom/accompagnant ou propriétaire (si +de 11 ans)

• **EQUIDÉS - CONDITIONS SANITAIRES**

VETERINAIRE : Clinique Equine Champ du Perier

Les équipes de vétérinaires sont à disposition de tous les équidés de l'évènement, sous réserve de disponibilité.
Merci de votre compréhension.

1. **Eléments obligatoires**

Equidés stationnés en France

- Livret d'identification de l'équidé avec signalement graphique et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou par un agent des haras ou une attestation provisoire pour ceux en attente du signalement définitif des haras.
- Une attestation sanitaire du vétérinaire habilité de l'exploitation de départ indiquant que les chevaux ou espèces équinés exposés sont indemnes depuis au moins 30 jours de signe clinique de toutes maladies infectieuses de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine). Elle doit comporter le n° d'ordre du vétérinaire, l'adresse du lieu de résidence habituel des chevaux, le nom + N°SIRE ou transpondeur du ou des chevaux concerné(s) par l'attestation.
- Transpondeur électronique.

Equidés en provenance de pays étrangers

- Livret d'identification de l'équidé avec signalement graphique et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou par un agent des haras ou une attestation provisoire pour ceux en attente du signalement définitif des haras. Copie du certificat généalogique et zootechnique délivré par le pays tiers d'origine et visé par les autorités (cf. Article D653-111 du code rural).
- Documents sanitaires de transport :
 - Intra UE : Certificat sanitaire intracommunautaire, établi par le vétérinaire habilité de l'exploitation de départ et visé par les services sanitaires du gouvernement du lieu de résidence des chevaux.
 - Hors UE : Document DOCOM émis par le système TRACES
- Une attestation sanitaire du vétérinaire habilité de l'exploitation de départ indiquant que les chevaux ou espèces équinés exposés sont indemnes depuis au moins 30 jours de signe clinique de toutes maladies infectieuses de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine). Elle doit comporter le n° d'ordre du vétérinaire, l'adresse du lieu de résidence habituel des chevaux, le nom + N°SIRE ou transpondeur du ou des chevaux concerné(s) par l'attestation
- Transpondeur électronique.

Les chevaux non identifiés ne seront pas acceptés.

2. **Vaccination**

Vaccination grippe équine obligatoire : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non-proprétaire de l'animal.

1. Pour tout équidé dont la primo vaccination est antérieure au 1er janvier 2013 :
 - a. Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
 - b. Rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.
2. Pour tout équidé dont la primo-vaccination est postérieure au 1er janvier 2013 :
 - a. Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
 - b. Rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois,
 - c. Rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois

Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon.